

<https://enseignants.se-unsa.org/Affectation-des-laureats-2D-et-PsyEN-2023-le-serveur-de-saisie-est-ouvert>



Affectation des lauréats 2D et PsyEN 2023 : le serveur de saisie est ouvert !

- Ma mobilité géographique - Affectations des lauréats de concours -

Date de mise en ligne : mardi 2 mai 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de leur affectation pour la rentrée 2023, les candidat(e)s admissibles ou déjà admis(es) à un ou plusieurs concours du 2d degré ou de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) doivent déclarer leur situation sur l'application ministérielle [Sial](#) afin de se voir attribuer une affectation en académie (ou en centre de formation pour les PsyEN) pour effectuer leur année de stage à la rentrée 2023.

La [note de service](#) définissant le calendrier et les modalités de cette affectation est parue jeudi 27 avril dernier ([relire notre article](#)).

La saisie : du 2 mai au 5 juin 2023

À compter de ce mardi 2 mai 2023 (12 h, heure de Paris), le serveur de saisie ministériel [Sial](#) est ouvert afin que vous puissiez renseigner votre situation, formuler des vœux d'affectation si besoin, et déposer toute pièce justificative attestant de votre situation.

Attention, le serveur fermera le lundi 5 juin 2023 (12 h, heure de Paris) !

NB : on ne peut saisir sa situation qu'une fois son admissibilité connue

Il est indispensable de :

- respecter scrupuleusement les délais ;
- fournir les pièces justificatives demandées ;
- remplir les conditions exigées pour chaque modalité d'affectation.

L'administration refusera de rectifier toute situation due à une mauvaise interprétation ou à une absence de pièce justificative.

Important !

Il faut impérativement télécharger la fiche de synthèse disponible en fin de saisie car, pour toute correspondance avec la DGRH (question relative à son dossier), vous devrez :

- mentionner « gestion des stagiaires » et préciser votre concours (discipline ou spécialité le cas échéant) ;
- joindre une copie de la fiche de synthèse de saisie sur Sial.

Être bien accompagné-e, c'est mettre toutes les chances de son côté !

Il est parfois compliqué de s'y retrouver dans le "jargon" de l'Éducation nationale. Or une mauvaise interprétation de la note de service peut parfois avoir de lourdes conséquences sur votre affectation.

Le SE-Unsa est présent à vos côtés pour vous accompagner, vous informer et vous conseiller.

> > Vous êtes candidat-e et voulez connaître votre catégorie de lauréat, les éléments qui constituent votre barème, le calendrier des opérations des affectations 2023 ainsi que toutes informations utiles ?

C'est très simple, il vous suffit de compléter notre formulaire de demande d'accompagnement en ligne :

<https://form.se-unsa.org/concours/>

Le SE-Unsa vous accompagne tout au long des opérations !